

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-08	
Nombre de Conseillers En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8 Votes pour : 8 Votes contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-cinq le 28 mars Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 mars 2025 Présents : Mesdames, Messieurs, FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, PRAVERT Mikaël, Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, SAMSON Aurélie, GACHET Stéphanie, Secrétaire de séance : VIBERT Annie		
Préfecture	Envoyé en préfecture le 03/04/2025 Reçu en préfecture le 03/04/2025 Publié le ID : 073-217302777-20250328-202508-DE		

Objet : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- TH (taxe d'habitation) : 13.37 %
- TFB (taxe foncière bâti) : 25.38 %
- TFNB (taxe foncière non bâti) : 81.51 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les taxes directes locales pour l'année 2025 proposées soit

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- **taxe d'habitation : TH (taxe d'habitation) : 13.37 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : - TFB (taxe foncière bâti) : 25.38 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : TFNB (taxe foncière non bâti) : 81.51 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 28 mars 2025

La secrétaire
Vibert Annie



Le Maire
Philippe FERRARI

